

Les crédits

C'est là l'une des conséquences navrantes de l'Accord de libre-échange. L'affaire des droits compensateurs sur le porc est encore plus triste, même si on a du mal à choisir entre les deux. L'automne dernier, un jour d'octobre, les États-Unis ont adopté l'Accord de libre-échange, mais ils se sont immédiatement empressés de modifier les dispositions concernant les droits compensateurs grâce à leur *Omnibus Trade Bill*.

C'est comme s'ils avaient dit: «D'accord! Nous avons signé un Accord de libre-échange avec le Canada, mais nous allons rendre l'application de nos droits compensateurs encore plus rigoureuse en contravention de l'esprit de l'accord.» Le 3 avril 1987, le premier ministre aurait déclaré au *Wall Street Journal*: «On ne peut conclure un accord de libre-échange et s'attendre que les lois compensatoires traditionnelles s'appliquent. Aux États-Unis, n'importe quel groupe insatisfait peut déclencher à sa guise l'application de ces lois. Ce serait tout à fait stupide de conclure un Accord de libre-échange, si nous devons entendre l'autre partie nous déclarer qu'elle s'excuse, mais qu'elle a oublié de nous dire qu'elle allait conserver certains petits tours dans son sac, comme par exemple les droits compensateurs.»

Les Américains ne les ont pas seulement tous conservés, comme le chef de l'opposition l'a dit, dans l'article 1901(2), mais ils les ont renforcés. Ils ont déclaré que tout droit compensateur appliqué à un produit de base serait réputé s'appliquer au produit secondaire, c'est-à-dire au porc dans ce cas-ci. Ils appliquent un droit compensateur au porc canadien depuis environ deux ans.

Ce droit de 2,6c. la livre est donc en place. Mais nous savons que les paiements effectués dans le cadre du programme tripartite de stabilisation du prix du porc ont été considérables, de l'ordre de 36 \$ le porc en 1989, semble-t-il, comparativement à une moyenne de 6 \$ le porc en 1988. Les producteurs qui vendent du porc aux États-Unis pourraient donc se voir imposer des droits compensateurs à effet rétroactif remontant jusqu'en septembre dernier.

Et voilà que le Conseil canadien du porc prend des dispositions pour prélever 2 \$ sur chaque porc vendu dans ce pays, non seulement sur ceux qui sont vendus aux États-Unis et qui représentent peut-être environ 25 p. 100 de notre production, mais sur ceux qui sont vendus au Canada, au Japon et à d'autres pays. Cela revient à dire que nous achetons l'accès au marché américain, cet accès dont le premier ministre a parlé dans l'interview accordée au *Wall Street Journal* en 1987. Les échanges ne sont pas très libres, si nous devons prélever 2 \$ sur chaque porc

vendu au Canada, qu'il soit destiné aux États-Unis ou non.

Il est facile de voir pourquoi le ministre d'État chargé des Céréales n'a pas réagi à la motion présentée aujourd'hui, car le gouvernement a vraiment saboté nos relations commerciales avec les États-Unis et les répercussions se font sentir dans bien d'autres secteurs.

L'autre question qui nous crée énormément de soucis a trait au fait que, aux termes de l'accord commercial avec les États-Unis, nous avons accepté de négocier, d'ici cinq à sept ans, une liste de subventions qui ne seront pas sujettes à l'imposition de droits compensateurs de la part de l'un ou de l'autre pays. Fait à noter, le budget présenté plus tôt cette année et certaines mesures du gouvernement indiquent que neuf des 14 ou 15 subventions mentionnées dans l'accord commercial sont réduites ou complètement supprimées.

À notre avis, monsieur le Président, le gouvernement a sapé le fondement de notre important système d'offices de commercialisation et de gestion des approvisionnements de porc. Nous croyons que les mesures que le gouvernement a prises, non seulement en vertu de l'accord commercial mais aussi dans les négociations en cours au GATT, empêchent les offices de fonctionner librement. Voilà pourquoi nous avons proposé la motion d'aujourd'hui dans laquelle nous reprochons au gouvernement de ne pas avoir pris les mesures appropriées pour stimuler notre industrie agricole.

L'hon. Ralph Ferguson (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, je prends part au débat pour demander au gouvernement de mettre fin à sa politique actuelle qui nuit à notre système de commercialisation, ne tient aucun compte des besoins des agriculteurs canadiens, force les jeunes à quitter la ferme et menace l'avenir des régions rurales du Canada. C'est vraiment regrettable que tant d'agriculteurs et de femmes d'agriculteurs soient forcés de se trouver un emploi sur le marché du travail, non seulement pour survivre, mais aussi pour subventionner leur propre exploitation agricole.

Dernièrement, j'ai été étonné et renversé d'apprendre que le secrétaire d'État américain à l'Agriculture a dit qu'il a l'intention de prendre des mesures au sujet des Canadiens et de leurs programmes de subventions. C'est bien un cas où la pitié se moque de la charité. Les producteurs de blé de l'Ouest peuvent cultiver le blé de la plus haute qualité du monde. Parce qu'ils effectuaient une percée sur les marchés des États-Unis, les producteurs américains du même blé durum ont prié leur gouvernement de frapper le blé canadien d'un droit compensateur pour lui bloquer l'entrée aux États-Unis.